

LA PFR ?

Pour la CFDT ça ne va pas le faire !

Le DRH réunissait (à la hâte) les représentants des organisations syndicales, le 1^{er} juin, pour leur présenter la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (PFR) qui sera effectif, dans un premier temps, pour les agents administratifs de catégorie A, le 1^{er} janvier 2011, alors que la date butoir de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2012.

Fallait-il que l'administration soit si peu sûre de son fait pour qu'elle remette une nouvelle fois la documentation en séance ? Une fâcheuse habitude qui a permis de rappeler que la CFDT avait eu la bonne intuition en ne signant pas la charte du dialogue social.

Un sujet aussi fondamental pour l'avenir des agents ne mérite pas cette mascarade d'échanges à minima.

A moins que la tactique consiste, sous le prétexte d'une mise en œuvre obligée, à éluder au maximum le débat de fond pour mieux diriger les organisations syndicales sur la discussion du détail catégoriel, ce qui, au final, valide le procédé et laisse loisir à l'administration d'interpréter cela comme un large consensus.
C'est pourtant cette étrange impression qui a plané tout au long de cette réunion.

Pire, nos interlocuteurs ont précisé que le dispositif PFR serait mis en place pour les agents de catégories B « probablement » pour début 2012 et ont confessé être dans une totale expectative pour les catégories C.
On les comprend, plus la pyramide s'élargit, plus l'exercice relèvera du casse tête chinois.

Les craintes exprimées par la CFDT dans son tract fédéral de présentation de ce dispositif, lors de la campagne des élections professionnelles, se confirment.

En effet, la PFR apparaît d'une grande complexité, n'offre aucune garantie pécuniaire objective dans la durée et s'avérera techniquement ingérable, **ce que la CFDT ne cesse de marteler.**

A titre d'exemple, nous savions déjà que le dispositif impose une cotation des postes de 1 à 6 sur la partie F (fonction) de la PFR, qui bloquera les mobilités ; mais aujourd'hui, l'administration va encore plus loin en introduisant des cotations intermédiaires (ex : 4.3) qui multiplieront les possibilités de classification et par la même occasion, les difficultés d'application et d'harmonisation dans les préfectures.

**Qu'on se le dise ! La Bourse Interministérielle des Emplois Publics (BIEP)
ressemblera bientôt à une place financière !**

Nos interlocuteurs reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes que cette cotation des postes relève d'une grande complexité et peut générer « certains » freins à la mobilité. **Une contradiction totale avec l'objectif affiché de faire de la PFR un outil de parcours professionnels cohérents.**

Sur la partie R (résultat) de la PFR (40% du futur régime indemnitaire !), l'administration a bien précisé que sur une échelle d'attribution de 0 à 6, une prime résultat estimée à 0 se traduirait par 0€ pour l'agent ; à contrario aucun agent ne pourra prétendre obtenir l'attribution 6 car l'enveloppe budgétaire allouée ne permettra pas d'y faire droit.

Quand on connaît déjà le manque total d'objectivité et de transparence des critères d'attribution de l'actuelle réserve d'objectifs, nous voilà bien rassurés pour cette future prime résultat.

En résumé, c'est une nouvelle usine à gaz dont l'administration ne maîtrise pas le débit des robinets qui nous est imposée.

Suite à cet exposé, et contrairement à l'ensemble des autres organisations syndicales présentes, **la CFDT a été la seule à se positionner clairement contre la mise en œuvre de « cette » PFR** en précisant très clairement que ce dispositif était un exercice imposé dans un contexte budgétaire très dégradé, et que l'administration prendrait seule la responsabilité de sa mise en œuvre.

Pour sa part, la CFDT ne cautionnera pas un processus qui constitue une menace larvée de nos grilles indiciaires et accélèrera clairement l'individualisation des carrières.

Pour autant, la CFDT n'entend pas pratiquer la politique de la chaise vide lors des prochaines réunions qui seront menées au pas de charge au cours du mois de juin !

Enfin, pour couronner le tout et nous rassurer tout à fait, l'administration a lâché lors des cinq dernières minutes un taux d'évolution prévisionnel global du TMO 2010 entre 2,8 et 3 % pour 2010 alors qu'il était déjà de 3% en 2009.

Dans ces conditions, quel crédit peut-on accorder à la parole de l'Etat employeur, quand il nous annonce par ailleurs des moyens financiers substantiels pour la mise en œuvre de la PFR.

Vous aurez tous compris que l'administration voudrait conduire les organisations syndicales sur le terrain d'une cogestion de la rigueur budgétaire qu'elle veut imposer à l'ensemble des agents : **ce que la CFDT refuse catégoriquement et qui va à l'encontre de ses propositions :**

Pour une réelle valorisation des compétences :

- Que la reconnaissance de la fonction occupée et/ou la compétence de l'agent le soit par la promotion professionnelle.
- Que de vrais parcours professionnels, dynamiques et accessibles soient proposés aux agents, tout en conservant une évolution minimale des carrières pour tous.

Et pour le régime indemnitaire ?

- Que le régime indemnitaire soit repensé une fois pour toute et sur des critères cohérents, transparents et acceptés par le plus grand nombre.
- Que l'équilibre entre individuel et collectif soit recherché pour donner du sens aux projets de services, aux objectifs et aux résultats des équipes.

La CFDT vous rendra compte sans voile de fumée de cette mise en œuvre à marche forcée.